



Location d'un commerce après divorce.

Par **Robin_old**, le **12/07/2007** à **13:08**

Etant en instance de divorce a l'amiable,nous sommes allés chez le notaire pour le partage des biens.Nous possédons un restaurant,ma femme garde le fond de commerce et moi je garde les murs.

Est ce que je dois attendre la fin du divorce pour faire un bail?

est ce que je peux demander le montant du loyer que j'estime correct.

Si elle ne paye pas les loyers que dois je faire car elle veut payer le moins possible.

En vous remerciant
cordialement
philippe Robin